



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Primature



## LANCEMENT OFFICIEL DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SNAT)

### DISCOURS DE SON EXCELLENCE MME. VICTOIRE TOMEGAHD DOGBE

PREMIER MINISTRE  
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU  
DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

Lomé, le 28 février 2023



Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Excellence, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organismes de coopération bilatérale et multilatérale ;

Messieurs les Préfets et Maires du Grand Lomé ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;

Mesdames et Messieurs les représentants du secteur privé ;

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur du développement et de l'aménagement du territoire ;

Mesdames et Messieurs les membres du comité scientifique du schéma national d'aménagement du territoire ;

Mesdames et Messieurs les membres du Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire ;  
Vénérés chefs traditionnels ;

Mesdames, Messieurs,



1. Je voudrais rendre grâce à Dieu qui nous a permis de nous retrouver ce jour pour le lancement officiel du processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire.
2. Je saisis cette opportunité pour présenter tous mes vœux les meilleurs de bonne santé, de paix et de prospérité à ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de voir en cette nouvelle année.
3. Comme nous le savons tous, le processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire est une activité importante pour la transformation et la croissance économique de notre cher pays.
4. Je salue donc la bonne mobilisation des acteurs ici présents, ce qui dénote de l'intérêt que nous accordons tous à cet exercice.

**Mesdames, messieurs,**

5. Depuis plusieurs années, notre pays s'est engagé dans une dynamique de réformes et d'inclusion sociale pour augmenter sa richesse et réduire la pauvreté dans toutes ses dimensions, réduire les déséquilibres et les disparités entre les régions et au sein des régions, traduisant la vision du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, d'un Togo moderne et prospère pour tous.

Malgré la survenue récente des multiples crises sanitaire, économique, climatique, sécuritaire, notre pays est resté résilient et performant avec des indicateurs économiques qui restent encourageants.

6. Toutefois, et dans l'esprit de la feuille de route gouvernementale, nous devons accélérer nos actions qui conduiront à plus de résultats et d'impacts en matière



d'inclusion et d'harmonie sociales, en prenant en compte l'ensemble des dimensions sociale, économique et territoriale de notre pays.

7. C'est dans ce cadre que nous avons récemment réalisé le 5ème recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), afin de mieux connaître la structure de notre population et renforcer la fiabilité des données qui nous permettront d'adopter des politiques et stratégies idoines et adéquates.

8. Comme cela a été rappelé par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, lors de son discours de fin d'année, ce recensement sera complété et affiné par l'identification nationale biométrique et, au-delà, par la mise en place du registre social des personnes et des ménages (RSPM), qui parachèveront les dispositifs déjà en place pour un meilleur ciblage des populations et de leurs besoins. Ceci, afin d'agir réellement au profit des plus vulnérables d'entre nous.

9. Dans la poursuite de ces efforts, le développement cohérent et organisé des territoires est essentiel pour raffermir l'inclusion et la cohésion sociale de notre pays. Ceci en fédérant les potentialités, en exploitant au mieux les ressources productives, en développant de manière équilibrée et équitable les localités pour améliorer le bien-être des populations. En particulier, dans un contexte de décentralisation.

10. C'est l'objectif de l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT). Ce schéma est un outil stratégique qui a pour but de renforcer la solidarité, la cohésion sociale et l'unité nationale, d'assurer et d'intensifier la mise en place des services sociaux de base au profit des populations, quelle que soit leur localisation sur le territoire national. Il sera un outil d'accélération des réponses à la vulnérabilité des populations, en particulier dans les zones les plus exposées à la menace sécuritaire.



11. Grâce au SNAT, nous pourrions répondre à des problématiques concrètes comme par exemple affiner les cartes scolaires et sanitaires, améliorer la couverture en matière d'infrastructures routières et favoriser le développement des activités productives en exploitant les potentialités de chaque région. Ceci pour améliorer la contribution de nos localités au développement économique.

12. Le SNAT constitue donc, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers, un outil stratégique d'aide à la décision, un outil d'anticipation dans la gestion de l'espace et de l'économie, qui renforcera pour l'avenir les grandes orientations de développement du pays, la cohérence et la synergie des politiques et stratégies sectorielles, pour une gestion harmonieuse de l'espace national.

13. Sa mise en place vient confirmer la volonté du Chef de l'Etat de promouvoir les mécanismes adéquats et indispensables qui permettront d'accélérer le développement inclusif, équilibré et durable de notre pays. Il s'agit d'une nécessité totale et d'une urgence absolue.

14. L'élaboration du SNAT sera effectuée de manière participative et inclusive avec l'appui des experts nationaux et internationaux. Elle impliquera étroitement aussi bien les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile, des régions, des partenaires techniques et financiers, conformément à la gouvernance concertée prônée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé.

15. Ce schéma devra prendre en compte les initiatives existantes comme le recensement des infrastructures socioéconomiques du Togo, déjà une réalité, qui permet à notre pays de disposer d'une cartographie géo-localisée des principales infrastructures sociales et économiques existantes sur le territoire national.



16. Je voudrais saluer le travail préparatoire abattu par les différentes équipes mobilisées depuis des mois. Je remercie également la Commission de l'UEMOA pour son appui à cette phase préparatoire.

17. Je lance un appel aux partenaires pour leur accompagnement dans le cadre de la mobilisation des moyens pour l'aménagement du territoire.

18. J'exhorte donc les populations et tous les acteurs qui seront consultés à s'impliquer sans réserve et avec efficacité dans les travaux et à apporter leurs contributions les plus pertinentes et constructives, afin d'obtenir un SNAT consensuel, réaliste et réalisable.

19. Sur cette attente, je déclare officiellement lancés les travaux d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire du Togo.

**Que Dieu bénisse notre cher pays le Togo.**

**Je vous remercie !!**